

Bulletin décembre 2013

Ils l'ont eu! Ils ont réussi à l'écœurer! Un de nos Collègues qui ne possédait pas d'ordinateur, ne disposait pas d'internet a été tellement mis à l'écart, déconsidéré, spolié par des décisions aberrantes qu'il a préféré mettre fin à sa carrière d'arbitre après 30 ans de bons et loyaux services.

D'autres, qui pour des raisons valables ou pas ont débuté la saison sans licence, ont malgré tout été désignés pour arbitrer, ont rendu service, et se sont vus privés du remboursement de leurs frais de déplacements puisque non licenciés.

Que ne ferait-on pas pour faire faire des économies à la FFVB.

Si un arbitre n'a pas de licence, il NE PEUT arbitrer. Et pour cela, il NE PEUT être désigné pour diriger une rencontre. Si on lui donne l'ordre d'aller arbitrer, on doit le défrayer.

Dans une certaine ligue, les rapports d'arbitrage pour mauvais comportements, injures, menaces ou coups, sont purement et simplement empilés pour éviter d'avoir à prendre des sanctions. Avec le temps, ils sont suivis de 'non-lieu'. C'est le meilleur moyen pour décourager les arbitres et encourager les indisciplinés.

La politique actuelle menée par la FFVB dans la gestion de son corps arbitral nous conduit directement à la catastrophe et quand celle-ci arrivera, il faudra des années pour rattraper le temps perdu.

On pousse vers la sortie celui qui ne dispose pas d'internet.

On pénalise financièrement ceux qu'on a désignés pour arbitrer.

On refuse de sanctionner les participants qui se conduisent dangereusement.

Vers quel néant se dirige le corps arbitral?

Que la fin d'année soit bonne, que les hautes instances réfléchissent dans le bon sens et la prochaine année sera meilleure que celle que nous venons de vivre. Nous suivons toutes ces affaires de près.

Bonnes fêtes à tous.